

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage n° 506-I, tel qu'amendé.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 août 2018, le conseil a adopté le projet de règlement de modifications suivantes :

2018-05 : *Amendement au règlement n° 506-I relatif au zonage, tel qu'amendé, de façon à modifier les articles 6.11 « Normes de stationnement », 7.1.13 « Usage agricole pour fins domestiques », 7.13 « Dispositions particulières applicables aux zones paysagères « Pa et Pam » et 7.17 « Dispositions applicables aux zones Résidence de villégiature spéciales « Rvs »*

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 septembre 2018, à 18 h à la salle du conseil sise au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie. L'objet de cette assemblée est de présenter les modifications prévues au présent projet de règlement d'urbanisme, soit de :

- Modifier l'accès aux aires de stationnement au niveau de la capacité et des accès requis;
- Retirer les mots « une largeur maximale de 9,14 m (30 pieds), une profondeur maximale de 12,19 m (40 pieds) pour » à l'article « Usage agricole pour fins domestiques »;
- Modifier à l'article 7.13.2, « Constructions et usages complémentaires autorisés » en retirant les mots « dans les zones Pa » au premier alinéa;
- Modifier l'article sur l'entreposage extérieur à l'article 7.13.10;
- Modifier à l'article 7.17.10, l'entreposage extérieur par le retrait des mots « dans les cours avant et latérales ».

Au cours de cette assemblée publique, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.

3. Le projet de règlement peut être consulté au service d'urbanisme, à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

4. Le projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 21^e jour
du mois d'août de l'an deux mille dix-huit (2018).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME N° 2018-05**

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 21 août 2018 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New Glasgow

Site internet : stesophie.ca, la date de la diffusion peut être différente

Journal Le Nord, parution le 29 août 2018

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,
Ce 21^e jour du mois d'août de l'an deux mille dix-huit (2018).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier